

COMMUNE D'ESPELETTE

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Carte générale de la ZPPAUP

Créée le

Relevé :
G.T.E.C.O. Architectes Urbanistes
Mise à jour : 2005
Date : Décembre 2005
Echelle : 1/5000

1 A

LEGENDE

Limites communales

— 1 km 1 m

Limites de Z.P.P.A.U.P.

Niveaux de sensibilité du paysage :

1 - Espace naturel et agricole à valeur paysagère générale

2 - "Vues" à valeur paysagère

3 - Fort remarquable et espace paysagère très sensibles

Bords ou berges architecturalement intéressants (fermes - maisons)

Espaces bâtis majeurs

Éléments d'architecture remarquables d'intérêt paysager

Perspectives majeures

